L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 FEVRIER 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.
JEUDI MATIN, 28 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, aux écuries de Jean Ladeles, coin Bienville et Chemin de la Métairie, vaches laitières et chevaux.

Par Vincent & Co, au No 21 rue de Chartres—marchandises sèches anglaises et étrangères.

Par D. E. Morphy & Son, au dépôt du chemin de fer de Jackson, du côté de la Levée,—oignons.

Oignons! Oignons!—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Le Veto du Gouverneur et le Bill des Huitres.

La culture des bancs d'huitres est une industrie qui peut prendre dans l'avenir, de grands développements et qui doit être encouragée et protégée par l'Etat. Il est clair que si on laisse dépeupler les bancs d'huitres naturels par une pêche sans restrictions et si on ne fait rien pour l'établissement de bancs artificiels, on risquera de voir se tarir, en peu d'années, une de nos ressources naturelles.

Mais la question mérite d'être mûrement étudiée. La solution n'en est pas d'une urgence tellement immédiate, qu'il faille adopter aveuglément le premier bill présenté sur la matière.

Sans suspecter en aucune manière les intentions de ceux qui ont présenté le bill et tout en leur sachant gré d'avoir soulevé la discussion d'un sujet qui mérite d'être prise en sérieuse considération, nous pensons que le gouverneur a sagement fait de mettre son veto au bill proposé. Les raisons qu'il a données à l'appui de son veto sont très plausibles. Le bill tendrait à priver les pêcheurs d'huitres actuels du droit d'exercer leur industrie ou les aurait obligés à payer des redevances à ceux qui seraient devenus propriétaires des côtes marécageuses de nos baies et bayous.

Ce qu'il y a de mieux à faire est de soumettre la question à une étude approfondie et d'en remettre la solution à une session ultérieure. Cette solution doit concilier les droits de la population actuellement engagée à la pêche des huitres avec le développement graduel d'une industrie qui constitue une des richesses naturelles de notre Etat. A ce point de vue le veto du gouverneur nous paraît sage et bien fondé.

Une mauvaise mesure.

Nous lisons dans le compte-rendu de la séance de mardi, que sur la motion de M. Wise, de Caddo, la Chambre a adopté finalement un bill qui autorise la ville de la Nile-Orléans à recevoir 25 pour cent du montant des licences de 1878 en scrips et mandats.

C'est là une déplorable mesure que nous voudrions voir repousser par le Sénat. Nous n'avons cessé de nous élever contre ce système qui tend à créer une inégalité choquante dans le paiement des taxes et aussi dans celui des dettes. C'est un des abus les plus criants que nous ayons reprochés au régime radical.

D'une part, on favorise les retardataires, dont beaucoup en prévision d'une pareille mesure, se procurent à vil prix des scrips et mandats pour payer leurs licences, de l'autre on encourage l'agiotage.

Les mesures de cette nature sont toujours appuyées du prétexte de venir au secours des pauvres employés, mais la réalité est que lorsqu'elles sont adoptées ce ne sont pas les créanciers primitivement porteurs des mandats ou certificats qui en profitent, car ils ont été obligés de s'en défaire à vil prix pour avoir du pain, mais les agioteurs.

Il nous semble qu'au lieu de perpétuer ce système, la Chambre aurait dû adopter une législation qui mît la ville à même de payer toutes ses dépenses au comptant en donnant aux dépenses indispensables une préférence sur les dettes, mais parce qu'il y a un arriéré, ce n'est pas une raison pour établir une confusion qui crée une préférence.

Il est plus simple et plus équitable que la ville reçoive ce qui lui est dû au comptant et qu'elle paie son arriéré par ordre de date.

Nous nous demandons comment une pareille proposition peut émaner d'un membre de la paroisse Caddo? N'a-t-elle donc pas été soumise au comité des affaires de ville?

Chaque année, le même abus se reproduit invariablement et chaque année nous protestons vainement. C'est à désespérer de voir l'ordre et la méthode rétablis dans l'administration de nos finances.

LA GAZETTE ALLEMANDE ET LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.—Nous nous faisons un devoir et un plaisir de donner place à la lettre suivante que nous adresse l'honorable George Foerster, rédacteur de la *Gazette Allemande*. Notre plume a mal traduit notre pensée, car notre remarque ne s'adressait qu'aux journaux quotidiens publiés en langue anglaise. Nous sommes heureux de rendre justice à la position prise par la *Gazette Allemande* et par son rédacteur dans la question du chemin de fer.

Nile-Orléans, Lne., 27 février 1878.

Monsieur F. Limet,
Rédacteur en chef de l'*Abeille*.

Cher monsieur et confrère,

Je lis dans l'*Abeille*, de ce matin, les lignes suivantes:

"Seuls dans toute la presse quotidienne de la Nouvelle-Orléans, nous avons lutté contre les tentatives faites pour imposer à la ville et à l'Etat une taxe ou une dette en faveur du chemin de fer du Pacifique.

Vous n'avez certainement pas l'intention de faire acte d'injustice envers la *Gazette Allemande*, qui fait partie de la presse quotidienne de la Nouvelle Orléans, et qui représente une population qui compte plus de 5000 votants, tous contribuables.

La *Gazette Allemande* a lutté, comme vous, dès l'abord, contre toute tentative pour imposer à la ville et à l'Etat une taxe et une dette en faveur du chemin de fer d'Alexandrie à Marshall.

La *Gazette Allemande* se flatte même d'avoir contribué plus de quatre mille votes au vote total qui, l'année dernière, a fait échouer le projet de taxe en faveur du projet de chemin de fer susdit, et son rédacteur, en qualité de représentant à la Chambre, a voté avant-hier, avec la minorité, contre l'allocation des deux millions à l'affaire de Messieurs Wheelock et compagnie.

Veuillez avoir la bonté de rectifier l'erreur involontaire faite dans votre article d'hier, en agréant l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GEORGE FOERSTER,
Rédacteur.

LES BOIS DES ETATS UNIS A L'EXPOSITION.—On télégraphie de Philadelphie:

"Un trophée artistique, de 8 pieds sur 12, contenant des spécimens de quarante-trois essences de bois américains susceptibles d'être exportés, est en exhibition chez M. Lippincott, marchand de bois, qui se propose de l'envoyer à l'Exposition à Paris. Ce trophée a été exécuté par Hall & Willard, sur les dessins de l'architecte Frank Turners."

Nous eussions voulu voir envoyer à l'Exposition un choix complet des bois de la Louisiane, car il n'y a qu'un très petit nombre de nos essences qui soient connues à l'étranger, mais il est trop tard pour y songer.

DEUX CENTENAIRES.—La paroisse des Avoyelles possédait dernièrement deux centenaires de couleur. L'une des deux est morte il y a quelques semaines à l'âge de 106 ans et l'autre, dit le Markeville *Bulletin*, est morte le 20 février, à Hydropolis, à l'âge de 104 ans.

C'est aujourd'hui le dernier jour où les licences de ville peuvent encore se payer avec un escompte.

—On annonce la mort de M. J. Dréolle, ancien rédacteur au *Journal des Débats*, père de M. Ernest Dréolle, député de la Gironde.

M. Dréolle père était âgé de 80 ans et était né à Libourne.

Un coup d'œil sur les affaires financières de la ville.

Nous appelons sérieusement l'attention de la Législature et du gouvernement sur la lettre suivante qui résume brièvement les actes de gaspillage insensés qui ont mis les finances de la ville en désarroi:

Plus de CINQUANTE-HUIT MILLIONS DE DOLLARS ont été dépensés en NEUF ANS de 1866 à 1874, près de SIX MILLIONS et DEMI par an! Et que reste-t-il de ces dépenses?—Absolument rien—C'est-à-dire des quais et des bâtisses en ruines et des rues effondrées, la plupart impassables. Cela ne prouve-t-il pas qu'il y a quelque chose à faire? Et peut-on laisser la municipalité dans l'obligation de payer exclusivement au profit des Bons émis dans cette période une annuité qui est cotée année de $569,000 et qui doit aller en augmentation chaque année?

Le projet de Charte proposé ne résoud en aucune façon les difficultés de la situation. La suspension de tout paiement d'intérêt jusqu'à ce que les cours aient prononcé sur les prétentions diverses des créanciers de toute catégorie, aurait au moins l'avantage de soulager IMMÉDIATEMENT la ville et les contribuables.

Voici la lettre dont il s'agit; elle contient des chiffres déjà connus, mais qui gagnent en éloquence à être rapprochés.

Au Rédacteur de l'ABEILLE:

L'histoire qui suit est des plus remarquables et j'espère que vous la considérerez comme assez importante pour lui accorder une place dans vos colonnes.

D'un mémoire daté du 1er février 1876, adressé au Sénat et à la Chambre des représentants de la Louisiane et signé par E. A. Burke, E. Pilsbury, J. G. Brown, pour le Conseil de ville, j'emprunte ce qui suit:

"La dette en Bons de la ville a été ainsi accrue annuellement comme suit:

1866	$469,165 44
1867	784,962 75
1868	1,638,107 91
1869	2,447,075 58
1870	315,392 75
1871	2,348,529 98
1872	964,696 75
1873	83,718 18
1874	482,463 71
Augmentation en 9 ans	$9,423,932 33
Dette flottante au 31 décembre 1874	1,929,583 98
Dette en Bons et flottante au 31 décembre 1874	$24,741,765 87

Les dépenses au comptant pour les neuf années sus-indiquées ont été comme suit:

1866	$4,301,876 83
1867	6,827,122 98
1868	6,977,009 78
1869	3,199,-33 79
1870	6,538,483 50
1871	5,091,427 03
1872	5,518,705 08
1873	4,718,060 24
1874	3,723,290 51
	$46,896,409 74
Augmentation de la dette en Bons	9,429,933 33
Dette flottante au 31 décembre 1874	1,929,583 98
	$11,354,518 31

Total des dépenses, $58,247,928 05.

Ou une moyenne de dépenses de $6,471,980 89 par an du 1er janvier 1866 au 31 décembre 1874, inclusivement.

Maintenant, en connexion avec ce qui précède, il sera instructif de savoir quels bons particuliers ont été émis contre cette ville pendant la période extraordinaire couverte par les neuf années qui viennent d'être mentionnées.

Je suis redevable des faits qui suivent à MM. Edouard Pilsbury, maire, J. C. Denis administrateur des finances et J. G. Brown, faisant fonctions de commissaires de la dette consolidée, sous la date du 31 décembre 1877.

	Date de l'émission
Bons des waterworks	1er janvier 1869
Bons 7 pour cent 1869	1er mars 1869
Bons 7 pour cent 1870	1er juin 1870
Bons d'amél. des rues	1er août 1871
Bons 10 pour cent	1er avril 1871
Bons de l'emprunt de un million	1er octobre 1865
Bons d'or consolidés, série générale	1er juillet 1872
Bons d'or consolidés, série du drainage	1er juillet 1872
Bons d'assessement des rues	1er février 1873
Bons d'assessement des rues	20 novem. 1874

Il est donc établi que tous les Bons ci-dessus désignés ont été émis contre la ville pendant les neuf années de mauvais gouvernement, de 1866 à 1874 inclusivement. Pendant cette période les dépenses de la ville ont atteint en moyenne $5,210,601 06 par an.

Sur des travaux d'amélioration publique, ou aucun édifice public, pouvaient être montrés en échange de ces prodigieuses dépenses, le peuple pourrait essayer de supporter ce fardeau en silence. Mais il n'y a absolument rien à montrer pour ces immenses dépenses.

Ces Bons ont-ils été émis légalement?

Le juge T. Wharton Collens, en qualité de "Special Master in Chancery," rapporte qu'ils ont tous été émis "sans égard aux conditions de la 37e section de la loi de 1852."

L'avocat de ville et le maire de cette ville ont admis que la série des Bons de primes de 1er émis en 1854 et 1855, ne peut pas qu'au sur les "actions et leur revenu" à l'exclusion de la taxation, pour le paiement du principal, et le juge Billings l'a ainsi décidé.

Maintenant, comme les "actions et leur revenu" sont sans valeur, il s'en suit que ces Bons sont sans valeur. Pourquoi donc le Conseil de ville en a-t-il converti $1,787,000 en Bons à prime basés sur la taxation?

Au commencement de janvier de la présente année, l'avocat de ville a enregistré dans une de nos cours de district une pétition prétendant que les Bons consolidés de 1852 ont été émis inconstitutionnellement. Ainsi, on voit que tous les Bons existant contre la ville sont actuellement attaqués devant nos cours par des raisons constitutionnelles.

En vue d'un tel état de choses n'est-ce pas le droit du peuple de demander et le devoir de la Législature d'accorder la suspension de toute la taxe d'intérêt sur tous les Bons de ville, sans exception, jusqu'à ce que leur validité soit déterminée par notre cour suprême.

C. H. TEBAULT, M. D.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous sommes forcés de constater brièvement le succès du bénéficiaire Deligne dans la soirée d'hier. La *Mariée du Mardi-Gras* et *Livre III, Chapitre 1er*, ont été très bien joués et fort applaudis par un public assez nombreux.

Les deux dernières représentations de la compagnie seront deux matinées ainsi composées: vendredi *Mademoiselle de la Faille*, et samedi *La Mariée du Mardi Gras* et *La Niaise de St. Flour*.

Le spectacle extraordinaire donné dimanche au bénéfice de M. Durand par nos deux clubs dramatiques promet d'attirer salle comble; nous en parlerons longuement demain.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Il y aura aujourd'hui à ce théâtre une matinée extra ordinaire. Miss Davenport jouera le rôle de Rosalind dans la pièce *As you like it*.

Demain vendredi, on jouera *School for Scandal*.

Le steamer allemand *Hannover* ayant éprouvé un accident dans sa machine, est forcé de remettre son départ à environ un mois. Voir l'annonce.

On nous prie d'annoncer que le tirage du tableau représentant les généraux Lee et Jackson, à la bataille de Chancellorsville, qui devait avoir lieu samedi, 2 mars, a été remis au vendredi, 8 mars. Le tirage aura lieu, ce jour là, à onze heures du matin, au théâtre St. Charles.

C'est aujourd'hui le dernier jour où les licences de ville peuvent encore se payer avec un escompte.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée le "Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

—Le collége électoral de l'arrondissement de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) est convoqué pour le dimanche 3 mars prochain, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Michaut, invalidé.

M. Michaut est le directeur des grandes usines de Baccarat et considéré comme le père de ses ouvriers.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.

On nous annonce pour aujourd'hui: Baisse barométrique excepté une hausse momentanée sur les côtes; vents du nord tournant au sud et à l'est. Temps plus chaud et clair, partiellement couvert.

Température, 27 février 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
8 du matin	46	9
Midi	64	17
3 P. M.	68	20
6 P. M.	62	16

Départs.

Passagers partis hier soir par la route de Mobile:

H C Southwick, New York; S P Sears, St Louis; Mrs M Hackerman, New York; E J Carlos, Pensacola; capt W London et W G Drake, Cincinnati; A Farien, New York; A C Fosrier et femme, Charleston; Lowe Emerson, Cincinnati; J R Carroll, St Louis; A Quina et fils, Pensacola; A Myers, New York; Rév Père Dufour et trois prêtres, New York pour l'Europe.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

HOTEL ST CHARLES—P P Hall et famille, Détroit; A W Colwell, New York; W E Hall, ville; Mlle E Douglass, Nashville; Jno J O Fallon et famille, St Louis; Mlle Mastin, Huntsville, Ala; J H Acklen, Ste. Marie; H H Edgeston, Fort Wayne; J W Sloss et femme, Birmingham, Ala; John Thomas et femme, Ala; J W Fuller Jr., Pa; W Londoner, Denver, Col; Geo McFadden, Phil; H W Soper, Bloomington, Ills; Chas Helen, do; Mme A R Stevenson, do; M T Scott, do; F W Hoyt, Madison, Wis; J W Protter, Bloomington, Ills; S Levengrie, do; Leo Ehrlich, New York; D Catlin et femme, St. Louis; Mme G B Allen, do; Mlle Allen, do; B O Fallon et femme, do; J P Horbach et femme, Houston; J R Smith, Bloomington, Ills; A Hesel, Ark; Frank Odin, New York; F W Unger, do; Miss M B Marshall, Vicksburg, Miss; Hill Marshall, do; J W Page Jr, Memphis; Jas W Wicks, Galveston; Mme Thos Smith et 2 enfants, Brooklyn, N Y; W H Buck et femme, St. Louis; O D Benvick, Ste. Marie; J D Seyburn, do; Master Seyburn, do; Rufus King Jr, Cincinnati, Ohio; J McMurray, Jacot county, Ark.

CITY HOTEL.—Geo W Rendall, ville; Will H Bailey, Canton Miss; A E Watson et dame, Texas; J S Baker, Newport Ky; J W Holoman Columbus; J J Cowart Miss; K R Cutler M D, Paris Texas; Jno Powell Grenada Miss; Miss Julia Townes Oxford Miss; A F André Crystal Spring Miss; F D Wunberly Miss; A E Tews Chicago; Van P Winder Terrebonne; L F Leavel Morehouse; H E Burke New York; Jno J McCarty, Pine Bluff Ark; Max Elsher, sa dame, 2 enfants et servante, Bayou Sara; R W Morse Galveston; J A Parish Woodstock Ills; E W Savage et sa dame Ohio; Jno R Hogan et sa dame, Marion Ala; Miss M Lockett, Marion Ala; J B Williams Cincinnati Ohio; E C Rebotten, Chicago; Mrs J P Denison, Lae; A F Davis et sa dame, Hannebel, Mo; Miss Hudson, do; Mrs J Harris, Columbus, Gia; G W Price et sa dame, Windota, Ills; Miss Maggie Watson, Peoria, do; Miss Nellie Cutts, Cufton, do; W A Ferris, Hyde Park, do; J Longstreet, City; P E Sarrazin, do; W W Lowe; Dr C Heller, Augusta, Gia; Jno C Gordy, Franklin. Lne; L S Greene, Lne.

Académie de Musique.

Aujourd'hui, demain et samedi, "une brillante réception de salon" avec une grande introduction vocale et instrumentale, suivie "d'Olio d'Ethiope," "Excelsior Quartette," "Blue Glass," etc. Le programme est véritablement riche, et s'est dans ces divers exercices que Simmons, Slocum et Sweatnam Minstrel, ainsi que Goss et Fox, se distinguent véritablement.

Mardi-gras grand bal masqué sous les auspices d'un comité de citoyens bien connus. Prix d'entrée: deux piastres seulement. On peut obtenir des invitations pour dames en s'adressant à M. F. Manberret, trésorier, au bureau de location du théâtre.

L'affaire de St. Bernard.

Le shérif de St. Bernard est venu hier demander au gouverneur de l'aider à faire exécuter les décrets de la cour à propos de la récolte de sucre sur l'habitation du juge Morales, qui est gardée par une troupe d'hommes armés en contravention à la loi. Le shérif Marero rapporte que le gouverneur lui a dit de retourner dans sa paroisse, de lever une posse et que si on lui faisait résistance et que la posse fut écrasée, alors il aurait l'assistance de la milice.

Le shérif avait déjà essayé de lever une posse, mais vainement. Deux hommes seulement avaient répondu à son appel, et certes, il fallait plus de deux hommes pour faire face à 40.

Il paraît que le gouverneur n'est pas inquiet de cette affaire, et qu'il croit qu'elle va tomber d'elle même. Nous partageons entièrement cette opinion.

Itinéraire des Knights of Momus.

Un gnome, sorti de quelque caverne souterraine, a paru hier soir dans nos bureaux pour nous prier de transmettre aux cinquante mille lecteurs de l'*Abeille* l'information suivante:

La grande procession des Chevaliers de Momus, déjà annoncée et attendue, fera son apparition ce soir vers sept heures dans les rues de la bonne ville de la Nouvelle Orléans et parcourra l'itinéraire suivant:

Elle débouchera de la rue Calliope dans la rue du Camp, suivra cette rue puis le côté nord de la rue du Canal jusqu'à Remparts, reviendra par le côté sud de Canal jusqu'à St. Charles qu'elle suivra jusqu'à Julie, en s'arrêtant à l'Hôtel de ville, puis suivra Julie, Carondelet, Canal, Remparts, St. Louis et de là entrera à l'Opéra.

Ecoles publiques.

Le surintendant W. O. Rogers a adressé au maire une communication contenant une analyse soignée des écoles publiques et de leur situation.

Des huit écoles McDonough dans les troisième, quatrième, cinquième et sixième districts, il y en a deux dans chaque district, mais aucune dans le premier, le second et le septième.

Il y a dans le Premier District 5089 élèves, 98 professeurs, moyenne pour chaque professeur 52, dans 14 maisons d'école.

Second District—3882 élèves, 72 professeurs, 47 élèves pour chaque professeur et 18 maisons d'école.

Troisième District. 4423 élèves, 91 professeurs, 17 maisons d'école et 50 élèves pour chaque professeur.

Quatrième District. 3860 élèves, 81 professeurs, 48 élèves pour chaque professeur, 17 maisons d'écoles.

Cinquième District. 8 maisons d'école, 915 élèves, 19 professeurs et 48 élèves pour chaque professeur.

Sixième District. 1665 élèves, 7 maisons d'école, 37 professeurs et 45 élèves pour chaque professeur.

Septième District. 2 maisons d'école, 12 professeurs et 40 élèves pour chaque professeur.

Le nombre total d'élèves est de 19,830, avec 410 professeurs, ayant une moyenne de 45 élèves.

Trente maisons d'école sont des bâtisses louées, 4 dans le 1er district, 7 dans le 2d, 9 dans le 3e, 4 dans le 4e, 1 dans le 5e, 3 dans le 6e, et 2 dans le 7e.—20 de ces écoles sont pour les élèves de couleur exclusivement. Il y a besoin de bâtisses additionnelles dans les 1er, 2d, 3e et 4e districts.

Incendie.

Hier matin, vers les 10 heures, le feu a pris dans une maison basse en bois, au coin des rues Conti et Broad, appartenant à M. Thos. E-caraguella et occupée par Mme François Taylor et Mme Zédore. La maison assurée à la compagnie de l'Union pour $800 a été entièrement détruite avec son contenu. Les meubles n'étaient pas assurés.

La cause du feu a été accidentelle, mais on peut blâmer les occupants de la maison qui étaient sortis en n'y laissant que des enfants. L'aîné, qui n'a pas plus de huit ans, ayant voulu allumer du feu dans la grille, des étincelles sont tombées sur le plancher au milieu d'un tas de copeaux et de là l'incendie.

Voie d'eau.

Mardi, à 8 heures du soir, la goëlette Simon Gosselin, en entrant dans le nouveau canal, a rencontré un chicot qui a fait un grand trou à sa coque. La goëlette en conséquence a été vite remplie d'eau. Elle était chargée de bois, sous le commandement du capt. Young.

Le Tornado.

Enfin, après 48 heures de travail, le feu, qui dévorait le fret de ce navire, a été éteint. Le Tornado a coulé bas à son wharf dans 40 pieds d'eau et les compagnies d'assurance sont occupées maintenant à faire débarquer le coton qui a été gravement avarié. Cette opération terminée on s'occupera de relever le navire.

Coups de feu inexpliqués.

Hier dans la soirée, un jeune garçon nommé Biens Harry est entré dans le salon de liqueurs tenu par Henri Cordes, au coin des rues Septième et St Thomas, et a tiré deux coups de pistolet sur John S. Cohen qui s'y trouvait. Une des balles a perforé le chapeau de Cohen et l'autre est allée se loger dans le mur. Harry s'est enfui, laissant inexpliquée la cause de son brutal assaut.

Bons de wharf.

Les offres suivantes ont été faites pour la vente de dix bons de wharf à la ville:

John K. Pend'eton à	65½ cents.
Thompson J. Carter à	60
James Buckley à	66

L'offre de James Buckley a été acceptée.

Enfant mort-trouvé.

Un enfant mort-né a été trouvé hier à 6 heures du matin, dans le canal Claiborne, au coin de la rue St. Philippe. Le coroner a fait la levée du corps et a rendu un verdict d'action criminelle contre quelque personne inconnue.

C'est aujourd'hui le dernier jour où les licences de ville peuvent encore se payer avec un escompte.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de mercredi, 27 février 1878.

La séance est ouverte à midi. Mr Wiltz occupe le fauteuil. Vingt trois membres répondent à l'appel.

Le général O. D. Green, de l'armée des Etats-Unis, remercie le Sénat d'avoir demandé au président de l'adjoindre aux commissaires qui doivent représenter la Louisiane à l'Exposition de Paris. La lettre est admirablement rédigée; l'impression en est ordonnée.

Une pétition de Mr Stokely Vincent, habitant de la paroisse St. Marie et vétéran de 1814-15, est envoyée au comité de pensions.

Est soumise au comité des parcs et des édifices publics, à la demande de Mr Decros, une pétition de Mr José Llulla, au sujet d'une bâtisse située derrière l'ancienne banque des Citoyens, à lui appartenant et occupée actuellement par des fonctionnaires de l'Etat. Mr Llulla propose de céder la propriété moyennant cinq mille piastres ou de la louer à raison de cinquante piastres par mois.

Mr Decros présente une pétition de Mme veuve Emilie Charbonnet.—Envoyée au comité de pensions.

Mr Goode, au nom du comité judiciaire, recommande l'envoi, au comité des terres publiques et des levées, du bill No 197 du Sénat, modifiant la classe 19 de la loi qui réorganise le bureau des terres; l'adoption du bill No 174 du Sénat, punissant les personnes qui, en se servant d'armes à feu, blessent ou tuent les passants; l'adoption, avec amendement, du bill No 109 de la Chambre, relatif aux annonces judiciaires.

Sur la proposition du comité judiciaire et celle de Mr Boatner, le bill No 185 du Sénat, qui autorise les percepteurs de taxes à vendre, pardevant notaires, les terres déclarées forfaites à l'Etat, est soumis au comité de finances.

Le rapport du sous-comité des institutions de charité est présenté par Mr Kelly. Le Sénat en ordonne l'impression sous forme de brochure.

Un bill—No 203—de Mr Sandiford, en faveur de M. G. W. Peyton, de la paroisse De Soto, dont la propriété a été détruite, en 1875, par un incendie, est envoyé au comité des réclamations.

Est envoyé au même comité, un bill—No 204—de Mr Boatner en faveur de MM. Thomas Hickman, D. H. Hickman, W. P. Hickman et J. P. Hickman, de la paroisse Grant.

Un amendement à la Constitution, proposé par Mr Burch et transférant le siége du gouvernement, de la Nile-Orléans à Bâton Rouge, si les citoyens, à la prochaine élection, y consentent, est déposé momentanément sur le bureau.

Mr Wheeler propose un amendement à l'article 141 de la Constitution actuelle—amendement qui déclare que tout citoyen de vingt-un ans devra acquitter un *poll tax* d'une piastre et demie par an; que les deux tiers de l'impôt devront être consacrés au maintien des écoles publiques et que l'autre tiers devra être versé dans la caisse de l'hôpital de charité de la Nile-Orléans.—Déposé momentanément sur le bureau.

Le bill 157 du Sénat, qui pourvoit à la désignation de cinq membres additionnels du jury de police de la paroisse East Carroll, est adopté.

Le bill No. 105 de la Chambre, ayant trait aux poursuites et aux procédures dans les causes criminelles, est appelé et soulève de longs débats. Il donne à l'accusé le droit de témoigner en sa faveur, à la femme le droit de témoigner en faveur de son mari et à celui-ci le droit de témoigner en faveur de sa femme.—Mr Boatner le combat et fonde son opposition sur ce que cette innovation, en encourageant au parjure. Sous l'empire des lois actuelles, dit il, un innocent ne peut pas être condamné, et il est très difficile de condamner un coupable. Les arguments du sénateur de Catahoula sont ceux des autres adversaires du projet de loi.—Sur la motion de Mr Burch, la suite de la discussion est remise à samedi prochain, à deux heures.

Le substitut de la Chambre à la résolution du Sénat précédant les amendements à la constitution, est adopté.

Il décrète que les amendements proposés devront être publiés durant les trois mois qui précéderont la prochaine élection générale, dans un journal de chacune des paroisses de l'Etat.

—Le comité judiciaire est, sur la motion de Mr Kelly, chargé de présenter, demain, à midi, les autres modifications et les amendements additionnels proposés par la Chambre.

L'amendement de Mr Burch, relatif au transfert du siége du gouvernement, est considéré. Le lecteur le trouvera plus haut.

Mr Zacharie propose un substitut déclarant que le siége du gouvernement sera fixé à l'endroit que désignera une majorité des votants, à l'élection de novembre 1878; qu'il ne devra pas ensuite être fait de changement à moins que les deux tiers des membres (élus) de la Législature n'y consentent.

M. Burch—Le substitut est aussi clair que de la boue. Que signifie-t-il?

M. Zacharie—Il est aussi clair que la langue anglaise puisse le rendre. Je ne veux pas que le peuple soit obligé de choisir entre la Nile-Orléans et Bâton Rouge seulement. Je veux qu'il puisse désigner une autre localité qui lui conviendrait mieux.

M. Burch—Je ne m'attendais à aucune opposition, encore moins à un substitut aussi vague que celui du sénateur d'Orléans. La Constitution actuelle laisse la décision de la question à la Législature et non au peuple.

Le substitut de M. Zacharie est repoussé par un vote de 25 contre 8.

—M. Boatner propose un substitut qui fixe le siége du gouvernement à la Nile-Orléans ou à Bâton Rouge, suivant la volonté d'une majorité des votants.

M. Ogden Pappale. Il ne désire pas qu'on puisse le soupçonner d'être en faveur de Bâton Rouge, mais il laisse le choix au peuple.

M. Robertson croit que le substitut devrait satisfaire M. Burch.

Mr Demas—Le sénateur d'Est Bâton Rouge l'accepte-t-il?

Mr Burch—Oui, monsieur.

Le substitut de Mr Boatner est adopté par un vote de 21 contre 1, celui de Mr Dumont.

—L'amendement de Mr Wheeler, relatif au *poll tax*, est rejeté, faute d'un vote des deux tiers. Dix-sept membres votent dans l'affirmative et quinze dans la négative; ceux qui votent dans la négative sont: MM. Allain, Burch, Bryant, Cage, Demas, Dumont, Gla, Goode, Grover, Harper, Landry, Sutton, Twitchell, Wakefield et Young.

Mr Young présente une résolution déclarant que la Législature actuelle ne proposera plus d'amendements à la constitution. Le Sénat, par un vote de 19 contre 10, refuse de suspendre les règlements pour la considérer.

Le bill No 147 du Sénat, ratifiant le marché conclu par les paroisses Est Bâton Rouge et Livingston avec Mr E. L. Pierce, pour la construction d'un pont de péage sur la rivière Amite, est adopté.

La considération du bill No 188 du Sénat—substitut au bill No 146 du Sénat, relatif à l'éducation publique—est, à la demande de Mr Young, remise à vendredi prochain, à une heure.

Le bill No 150 du Sénat, accordant une charte au Monroe and Bastrop Narrow Guage Company, est adopté.

Le bill No 100 du Sénat, imposant une taxe sur les maisons de jeu, est renvoyé indéfiniment, car il crée un revenu et les bills de ce genre doivent être proposés par la Chambre.

Le bill No 12 du Sénat, relatif à la location du pénitentiaire, est déposé sur le bureau, sujet à appel.

Sont adoptés: le bill No 188 de la Chambre, modifiant les clauses 38, 39 et 41 de la loi 58 de 1877, laquelle a trait aux élections; le bill No 131 de la Chambre, modifiant la clause 4 de la loi 101 de 1877, pourvoyant à l'impression de livres et de blancs pour les assesseurs, les enregistreurs et les percepteurs...

Le bill No 128 du Sénat, qui organise des bureaux de santé locaux dans tout l'Etat et les place sous le contrôle du bureau de santé de la Louisiane, dont le siége est à la Nouvelle Orléans, est remis à vendredi prochain, après la lecture du compte-rendu de la séance antérieure.

La considération du bill No 136 du Sénat—modification de la charte de la Nile-Orléans—est renvoyée à samedi prochain, après la lecture du compte-rendu de la séance antérieure.

Le bill No 51 du Sénat, ordonnant l'examen et la classification de la dette flottante de l'Etat, prohibant un paiement quelconque avant cet examen, cette classification et la décision de la prochaine Législature sur la validité des réclamations, est modifié et lu une seconde fois, mais le Sénat refuse de suspendre les règlements pour la troisième lecture et l'adoption.—Les réclamations devront être présentées dans les 90 jours qui suivront la promulgation de la loi en...

1er septembre 1879; ... de la dette flottante de 1874 et de 1875 ne devront être acquittés, excepté les mandats émis en faveur des fonctionnaires ... en faveur de l'hôpital et des autres institutions de charité.

La résolution de la Chambre demandant une allocation au Congrès pour enlever les obstructions de la rivière Tangipahoa, est adoptée, sur la proposition de Mr E...

Mr Beattie présente un bill—No 205—créant un district de levées pour la paroisse Catahoula.—Envoyé au comité des terres publiques et des levées.

Mr Zacharie présente un bill qui décharge le gouverneur des devoirs de président *ex-officio*.—Envoyé au comité des corporations et des affaires de paroisse.

Le Sénat s'ajourne à demain, jeudi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures par l'Orateur Bush, qui déclare un quorum présent, 100 membres ayant répondu à l'appel nominal.

Mr Lea, de Ste Hélène, appelle le bill pour incorporer un collége à Greensburg, dans la paroisse Ste Hélène.

Adopté finalement en vertu d'une suspension des règlements.

Mr Gracien, d'Orléans, républicain, fait la motion de reconsidérer ... le paragraphe 19 de la ... du bill du Revenu, présenté par l'Orateur Bush, portant que toutes les dettes des Banques d'Epargne ... dans les limites de l'Etat seront sujets à la taxation.

Accordée.

PÉTITIONS ET RÉSOLUTIONS.

Une pétition des citoyens de la paroisse Lincoln, demandant une convention constitutionnelle, est lue, ainsi qu'une pétition des citoyens de la paroisse Natchitoches, demandant à la Législature d'allouer dix mille piastres pour faire retirer les obstacles à la navigation dans le bayou Pierre.

La résolution de Mr Young, de Claiborne, accordant une compensation additionnelle à l'orateur de la Chambre comme membre du Bureau de Liquidation, du Bureau sur l'examen des élections et du Bureau sur les impressions, ayant été appelée les oui et les non sont demandés sur une motion de déposer sur le bureau avec le résultat suivant:

Oui—56.
Non—35.

Le dépôt est ordonné.

Le bill de la Chambre pour amender un acte incorporant le village de Vermillionville, est amendé de façon à exclure une taxe de $1,50 sur le droit de suffrage est finalement adopté.

M. Jonas, d'Orléans, appelle le bill No 366 de la Chambre, pour amender un acte réglant les marchés particuliers de la Nouvelle Orléans et donnant au Conseil municipal le droit de mettre cet acte en vigueur.

M. Cressy, d'Orléans, propose l'amendement suivant, qui est adopté: "Pourvu qu'aucun marché particulier ne s'établisse à moins de six îlets d'un marché public."

Le bill passe en seconde et en troisième lecture et est finalement adopté.

Le bill No 148 du Sénat, ordonnant au Bureau des ingénieurs d'Etat de faire une inspection topographique du Bayou Têche est référé au comité sur les terres et les levées.

Mr Jonas, d'Orléans, présente un bill pour autoriser James Graham à intenter un procès à l'Etat.

Par Mr Brooks, de Ste-Marie, un bill pour amender l'acte incorporant le village de Franklin.

Comité sur les corporations.

Par M. Romero, d'Ibérie, un bill pour l'assainissement du grand marais dans la paroisse Ibérie.

Comité sur les canaux et le desséchement.

Par Mr Jones, un bill pour exempter certains terrains dans la paroisse Pointe-Coupée de payer des taxes.

Comité sur les terres et les levées.

Mr Voorhies, d'Orléans, appelle le bill de la Chambre pour amender l'article 563 du code de procédure, relative à la Cour Suprême.

Ce bill passe en seconde et en troisième lecture et est finalement adopté.

L'ORDRE DU JOUR POUR UNE HEURE.

Le bill No 396 de la Chambre pour consulter le peuple de la Louisiane, relativement à une convention constitutionnelle,—est pris en considération.

Messieurs Gracien et Stewart, républicains de couleur, s'opposent au bill. Ils disent qu'il est inopportun en ce moment, puisque des amendements importants ont été adoptés déjà. Mr Stewart déclare que les partisans d'une convention n'ont d'autre objet que de créer de l'agitation politique, etc.

Un message du gouverneur est lu, annonçant qu'il a approuvé et signé les bills suivants, émanant de la Chambre: le bill No 255 fixant le *per diem* et les frais de route (*millage*) des membres de l'assemblée générale et le bill No 31, amendant la charte de la compagnie des water works de la Nouvelle Orléans.

Les débats continuent sur le bill relatif à une convention constitutionnelle.

Ce bill revient du comité sur la constitution avec un rapport favorable signé par trois membres, messieurs Lea, Bridger et ... et un rapport de minorité signé par messieurs Trézevant, Péralta et Gracien.

Motion est faite de renvoyer le bill indéfiniment.

Les oui et les non ayant été demandés sur une motion de déposer sur le bureau, le vote est comme suit:

Oui—50.
Non—59.

La Chambre refuse d'ordonner le dépôt. Motion est faite alors de renvoyer le bill jusqu'à jeudi à une heure de l'après-midi.

Adoptée.

Le bill du Revenu est pris en considération.

Mr Trézevant, d'Orléans, propose comme section supplémentaire que lorsque deux ou plusieurs associés exerceront la même profession ou la même industrie, ils ne paieront qu'une seule licence pour l'association.

Déposée sur le bureau.

La séance est levée jusqu'à sept heures du soir.

SÉANCE DU SOIR.

La Chambre est appelée à l'ordre à sept heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent, 81 membres ayant répondu à l'appel nominal.

Le bill pour incorporer la compagnie du canal de Plaquemines est référé au comité sur les corporations.

Le bill No 340 de la Chambre, une résolution jointe demandant au Congrès une allocation pour rendre la Rivière Tangipahoa propre à la navigation, est adopté finalement.

Le bill du Revenu est de nouveau pris en considération.

Mr Buck, d'Orléans, propose comme substitut de diminuer toutes les licences de cinquante pour cent, les licences municipales et paroissiales devant être limitées de façon à se conformer aux licences d'Etat.

Mr Hill, d'Orléans, s'oppose à ce substitut, parcequ'il croit que le revenu de l'Etat serait trop réduit.

Mr Buck, répond qu'il a lieu d'être surpris que l'on veuille continuer à imposer à l'industrie une taxe qui équivaut de faits à cent pour cent.

Le représentant du 3me ward, Mr Hill, a applaudi à la réduction de deux mills et demi sur la propriété foncière, et pourtant il refuse tout soulagement à ceux qui n'ont que leur industrie, leur profession ou leur métier.

Mr Ryland, d'Ouest Féliciana, est en faveur du substitut. Beaucoup de personnes, dit-il, ne paient pas leurs licences, parce qu'elles sont onéreuses. Réduisez ces licences de moitié et elles seront généralement payées.

Sur motion de renvoyer indéfiniment, le vote est comme suit:

Oui—Cinquante-cinq.
Non—Vingt-deux.

Le substitut est renvoyé indéfiniment.

Après d'autres amendements qui sont proposés et rejetés,—Mr Warmoth, de Plaquemines, propose comme amendement d'imposer une licence de cinq mille piastres par an à chaque journal quotidien et de deux cent cinquante piastres à chaque journal hebdomadaire.

L'ex-gouverneur parsut bagner saisit cette occasion pour faire une attaque violente contre la presse de la Nouvelle-Orléans, qu'il compare, pour l'absence complète de toute moralité, pour la vénalité et pour la mauvaise foi, aux maisons de prostitution et aux cavernes de jeu, etc.

Comme l'amendement n'était pas sérieux, il est retiré après avoir servi de prétexte à cette sortie.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'au lendemain à onze heures.

LES PAROLES DE GUILLAUME SUR LA QUESTION D'ORIENT.—Voici le dernier paragraphe du discours de l'empereur Guillaume lu à la séance d'ouverture du Parlement allemand, par M. Camphausen, ministre des finances:

Les intérêts de l'Allemagne en Orient étant comparativement moins vastes, la politique de l'Empire en est d'autant plus libre pour coopérer d'une façon désintéressée aux arrangements qui pourront être conclus entre les puissances, au sujet des garanties à prendre contre le retour des troubles de l'Europe orientale et pour améliorer le sort des populations chrétiennes. En même temps, la politique prescrite par S. M. l'empereur a déjà atteint une partie de son but, en aidant matériellement à maintenir la paix entre les puissances européennes et à conserver, entre elles et l'Allemagne, des relations non seulement pacifiques, mais encore amicales, qui, Dieu aidant, continueront.

—Les journaux allemands annoncent la mort, à l'âge de quatre-vingt-six ans, au château de Kostritz, de S. A. sérénissime le prince Henri LXIX, chef de la maison de Reuss Schleiz-Kostritz.

UNE LETTRE DU ROI HUMBERT.—Le roi Humbert a adressé le 6 à la population de Rome la lettre suivante, qui a été immédiatement publiée par les soins de la municipalité:

Au palais royal du Quirinal.
8 février 1878.

A la chère ville capitale du royaume d'Italie.

Depuis le jour où m'a frappé le grand malheur que la tombe ne me fait pas oublier, j'avais éprouvé le besoin de m'adresser, pour me réconforter, à la cité de Rome, cette terre des pensées élevées qui montre, rien que par son nom, à la majesté des événements, et conserve une consolation pour toutes les douleurs.

Vous, les fils de la population de Rome, vous m'en avez prévenu et je vous en remercie.

Rome, *sceau infrangible de l'unité italienne*, monument impérissable du roi Victor-Emmanuel; Rome, avec la discipline insigne (*sic*) de son peuple, a montré, dans ces jours de deuil imprévus, combien est vive, prompte et solennelle la manifestation de la conscience nationale.

C'est pour cela que l'Italie désirait que l'auguste dépouille du roi libérateur reposât au milieu de vous comme un hommage au passé de l'ancienne Italie, comme un gage de confiance et une promesse pour l'Italie nouvelle, et c'est aussi pour cela que j'y ai consenti.

J'ai confié aux Romains ce que j'ai de plus sacré sur la terre.

Le culte des tombeaux date de longtemps dans ma maison et n'y a jamais été violé.

Sur la tombe de mon aïeul magnanime ... le roi Victor-Emmanuel jura d'achever l'entreprise à laquelle Charles-Albert avait sacrifié sa couronne et sa vie. Ce serment a été tenu.

L'Italie sait le serment que j'ai fait sur la tombe de mon glorieux père; je n'y manquerai jamais.

HUMBERT.

LA MALADIE DU ROI HUMBERT.—On écrit de Rome, 3 février, au *Bien Public*:

De toutes les nouvelles de la Péninsule, en voici une que je ne crois pas déflorée par le télégraphe, celle de la maladie du roi.

Il était sujet à des vomissements de sang, mais les fatigues des réceptions officielles, les émotions de la circonstance, la douleur filiale ont, dans ces derniers temps, aggravé cette maladie. Dès dimanche passé, il souffrait d'une attaque. Il voulut remplir son devoir de roi et recevoir les députations qui continuaient à affluer au Quirinal.

Le lendemain, l'indisposition s'aggrave. Cependant on continua les préparatifs du voyage à Turin, mais force fut de les différer.

Y a-t-il péril réel? Le docteur Saglione, médecin particulier du roi, assure que non. Cependant il est obligé de garder la chambre; et depuis lors il a eu deux vomissements.

On avait toujours caché, comme par le passé, cette infirmité du prince héritier; mais à présent les affaires politiques pourraient avoir un temps d'arrêt dont il faut que la nation connaisse la cause. Ainsi l'ouverture des Chambres doit être différée. Quant à la tournée dans l'ancienne capitale, elle sera l'indice le plus sûr de la maladie. Si elle s'effectue, la maladie n'aura été que passagère; mais si elle ne se réalise pas, la chose peut être considérée comme grave.

Le correspondant romain de la *Lombardia* appuie la révélation de celui de la *Ragione*. Il ajoute que la jeune reine est dans un état intéressant.

Suivant lui, depuis le 9 du mois passé, l'état physique et moral d'Humbert laissait à désirer; il en avait télégraphié quelque chose à son journal; mais il ne croyait pas, ajoute-t-il, à l'aggravation qui, malheureusement, met la cour en émoi à présent.

C'est aujourd'hui le dernier jour où les licences de ville peuvent encore se payer avec un escompte.

Nouvelle Orléans, le 27 Février 1878.

Messieurs les Editeurs:

Permettez-moi, de protester au nom de la science et de l'humanité, contre toute potion arsenicale; je dis et déclare que tout savant qui le prescrit dans le but de ... sans aucune exception la prostration ... la mort.

Je soutiens que lorsqu'un phrénologiste vous dit un ou deux mois à l'avance: "faites vous soigner par votre médecin ou bien votre fami le aura à vous regretter," vous devez croire le Phrénologiste, parceque la science phrénologique ne se trompe jamais.

Lorsqu'il vous dit d'appeler une consultation et que le médecin ne le fait pas, il commet un grand crime, et la famille une grande faute.

Dans les fièvres les plus dangereuses la potion arsenicale ... tue, ... parce que le vomitif, purgatif, ... le ventre, des lavements au musc, ... la gangrène et peuvent amener une réaction favorable.

Je recommande sur la place publique, ou dans une chaire ce que j'avance, parce que les données sur lesquelles je m'appuie émanent des plus grands savants du monde.

Bien ... empressées,

B. J. BEAU,
Chimiste et Professeur de Phrénologie
18 fév—1 ... 163 rue Bourbon.

—109—

Sirop allemand—Jamais les qualités curatives d'un remède n'ont été mises aussi bien à l'épreuve que celles du sirop Allemand de Boschee. En trois ans, deux millions quatre cent mille petites bouteilles de ce remède ont été distribuées gratis par les droguistes dans ce pays aux malades atteints de consomption, de l'asthme, du croup, de la toux opiniâtre, de pneumonie et d'autres maux du gosier et des poumons, donnant au peuple américain la preuve irrécusable que le sirop allemand les guérit. Le résultat a été que les droguistes dans chaque ville et village des Etats-Unis le recommandent à leurs habitués. Allez chez les droguistes et demandez leur ce qu'ils en savent. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Bouteilles de taille régulière 75 cents. Trois doses suffisent pour guérir tous les ... Positivement en vente par tous les droguistes de première classe dans les Etats-Unis.

—169—

Tortures qu'il ne faut pas endurer.—Les gens éprouvent beaucoup de souffrances sans nécessité. Parmi celles qu'on doit éviter sont les douleurs que causent le rhumatisme et la goutte, puisque l'arrêté du sang qui le produit par le contact avec les muscles et les cintures peut être éliminé par l'usage de ces fameux dépuratifs, les Hostetter's Stomach Bitters avant un développement trop grand des symptômes inflammatoires. Quand on considère quelles tortures infernales le rhumatisme cause et quelle tendance il a, quand il s'est développé pleinement, à attaquer le cœur, l'opportunité de l'emploi d'un pareil antidote devient apparente. Le virus rhumatismal est chassé du sang par l'action aucune douteuse, secrètement produit par les bitters, et le malade trouvera, s'il use de ce suprême agent pour la défense, qu'il sera protégé contre un retour de souffrance en s'agenouillant. La dyspepsie, la fièvre et les frissons, les affections du foie et des boyaux et d'autres maladies sont guéries aussi par cet admirable remède.

Décédé mercredi 27 février, à 4 heures du matin, EDOUARD J. ROMAN, à l'âge de 24 ans. Ses amis et ceux des familles Roman, Fenstall et Fortier, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui jeudi, 28 février, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la demeure de madame veuve Edmond J. Fenstall, rue Saint Louis No 128.

Décédé hier à sept heures du soir, JEAN DARAY, âgé de cinquante ans, natif de Septs, département de Haute-Garonne, France. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de son beau-frère J. L. Fatche, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures P. M. Le corps est exposé à sa dernière demeure No 131 rue Bassin, entre Perdido et Poydras.

De la part de la famille.

Société Française de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier, à 7 heures P. M. JEAN DARAY, âgé de quarante-neuf ans, né à Septs, Haute-Garonne, France. Les membres de cette association se réuniront à 4 heures P. M. pour assister à son enterrement.

Le corps est exposé à sa dernière résidence rue Bassin No 131.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
Le Secrétaire L. SIMON.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la N. O.—Décédé hier, à 7 heures du soir, le sociétaire JEAN DARAY, âgé de 49 ans, né à Septs, Hte Garonne, France. Le corps est exposé à sa résidence, rue Bassin, No 131. Les membres de cette société se réuniront à 4 heures P. M., à la salle, rue Poydras, pour assister à ses funérailles.

Par ordre du Président, WM. MAYLIE.
L. GREGOIRE Secrétaire.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.
Orient de la Nile-Orléans, 28 février 1878. E.·. V.·.

Il a plu au Grand Architecte de l'Un.·. de rappeler à lui l'âme de notre très cher F.·. JEAN DARAY, âgé de cinquante ans, décédé hier soir à 7 heures et demi.

Les officiers et membres de la Resp.·. Log.·. Ste-André, No 8, ainsi que tous les F.·. maç.·. de cet Orient sont fraternellement invités à assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures.

Le corps est exposé à sa dernière résidence rue du Bassin No 131.

Par ordre du Vén.·.
J. P. BOSSONNEY, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS.

17 .... Rue de Chartres 17

NOUS recevons, en ce moment, de fortes additions à notre stock. Nos prix auront leurs ... ce ... qu'avant la guerre ... au-dessous des prix.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHANVRE.
TOILES CIREES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS. Etoffes pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, corniches, etc.

A. BROUSSEAU & FILS.

5févr—1m PP

KNIGHTS OF MOMUS.

Salle de l'Opéra, 28 février 1878.

Les membres dont les noms suivent sont priés de se constituer en Comité de Réception pour les tableaux ce soir.

F. A. MONROE, Chairman.

Lloyd R. Coleman,	E. O. Morgan,
Jules Aldige,	T. S. Barton,
A. H. May,	Wm. Hartwell,
Louis Bush,	Phil. Buchanan,
Jas. A. Lafitte,	Thos. O. Marsden,
Jno. R. Richardson,	A. Tertrou,
E. D White,	W. A. S. Wheeler,
Henry Denegre,	Chas. J. Carrière,
Paul Geipi,	A. K. Brown,
Jas. McElroy,	R. F. Robinson.

Le Comité de Réception se réunira à l'Opéra, à 7 heures.

Les portes seront ouvertes pour la réception des invités à 8 heures du soir.

Les voitures arriveront au théâtre par la rue St-Louis et se retireront par la rue Toulouse.

COSTUME DE RIGUEUR.

28fév—1t — MOMUS.

Oignons! Oignons!

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, aujourd'hui JEUDI, 28 février 1878, à 10 heures du matin, au dépôt du chemin de fer de Jackson, du côté de la Levée, pour compte de qui cela peut concerner—

134 barils oignons rouges.

Conditions—Comptant. — 28 fév—

Convention Constitutionnelle.

LES Louisianais qui sont en faveur d'une Convention pour réviser la Constitution de l'Etat sont invités à manifester publiquement leur opinion et leurs vœux à cet égard, SAMEDI prochain, 2 mars, sur la Place Lafayette. Cette invitation s'adresse à tous les citoyens, sans distinction de parti. — 27fév—2t

NEW ORLEANS CLEARING HOUSE ASSOCIATION.

Nlle-Orléans, 26 février 1878.

Les Banques associées seront fermées LUNDI, 4 mars, et MARDI, 5 mars (Mardi-Gras), ces deux jours étant de par la loi jours fériés. Tous billets à ordre, traites et effets de commerce échéant ces jours-là, seront, conformément au 18 février 1877, payables le MERCREDI, 6 mars.

I. N. MAYNARD, Directeur.

27fév—6t

LES VEILLÉES D'UNE SŒUR,

Par Mlle Désirée Martin.

EX-SŒUR

DU SACRÉ CŒUR.

L'AUTEUR, Mademoiselle Désirée Martin, (Louisianaise de St-Jacques), y raconte dans le simple langage d'un cœur ému, la vie de couvent qu'elle a volontairement abandonnée pour rentrer dans sa famille, après l'avoir vécue vingt-sept ans.—Recherchée.

PRIX .... UNE PIASTRE

En vente chez MM. Hébert & Co, coin Bienville et Chartres, et à l'Imprimerie Commerciale, ... Chartres. — 23fév—2m

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nile-Orléans.

Une assemblée des Directeurs du Bal aura lieu à l'Asile, JEUDI prochain, à 7 heures du soir, pour le règlement du Bal.

Les détenteurs de cartes sont priés de les faire parvenir à la direction, car toute carte non rentrée avant cette date sera considérée comme vendue.

Par ordre du Président, J. SCHWEITZER.
L. ..., Secrétaire. — 26 fév—3t.

AUX DAMES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

LES Dames de la Nouvelle-Orléans sont invitées à venir examiner une excellente machine à Plisser. Avec cette machine on économise le temps et l'étoffe elle exécute toute espèce de plis, de la plus grande perfection et avec une grande rapidité. Elle se vend ... et on enseigne le fonctionnement. Je m'occupe exclusivement de ce genre de travail. Plissage fait sur commande.

Mme M. K. ROGERS,
Agent général, 3 ... Carondelet,
Entre Julia et St-Joseph.

17fév—1moi ... Dim Mar Jeu

GALERIE DES ARTS DE

LILIENTHAL,

131 .... RUE DU CANAL 131

(Bâtisse Touro.)

UNE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBONE DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi.

Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.

24déc—6m Mar J D

On demande à ACHETER

15000 PIEUX

A livrer au BONNET CARRÉ
ou ST JEAN BAPTISTE.

S'adresser 30 Rue Chartres, N. O.
16 fév—...

VERITABLES

CHAUSSURES PARISIENNES.

LE SOUSSIGNÉ est en mesure d'offrir dorénavant à sa clientèle et au public en général de VÉRITABLES CHAUSSURES PARISIENNES, faites sur commande, prises ici, et confectionnées à Paris, à un rabais d'un tiers sur le prix habituel des chaussures faites sur mesure.

Il se propose de partir pour France dans un court délai, et il espère que les dames qui sont à même d'apprécier la finesse, l'élégance et le bon goût des chaussures faites dans ses ateliers, profiteront de cette occasion et lui laisseront leurs mesures. Il garantit leur entière conformité avec tous les rapports de promptitude, qualité de la marchandise, et grande diminution dans les prix.

Il se chargera également des commandes qui lui seront confiées par les marchands de cuir, les bottiers et tous ce qui se rattache à sa spécialité.

17fév—1m Mar J — CORRIVEAU, 67 rue Royale.

A vendre.

UNE CHAUDIÈRE A VAPEUR d'occasion avec réchauffeur pour vapeur et vases. Pour les conditions s'adresser au Surint ... de la Crescent City Live Stock Landing, ou au No ... rue Carondelet, bureau du Sud. — 27 fév—3t

CALIFORNIE. CALIFORNIE.

Golden Champagne,

Vignoble de Gustave Mahé,

A SAN MATEO.

ANT. GIRAUD,

Agent pour le Sud.

NO. 48 RUE DECATUR.

VIENT de recevoir un nouvel envoi de 100 Caisses de ce champagne qu'il offre au commerce à des conditions libérales.

Ce champagne a des rivaux, par tous ceux qui l'ont goûté, comme étant le meilleur produit de vin mousseux, fait aux Etats-Unis.

Il se recommande aussi par la modicité de son prix et son bon conditionnement.

Introduit depuis deux mois, à peine, sur ce marché, on vin se trouve déjà chez les principaux "Grocers", Restaurants et Hotels.

24 fév—1 m.

A LOUER

A bon marché à de bons locataires

LA MAISON No 97 ... rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine, venant d'être réparée.

Aussi,—la MAISON adjacente No 95, venant également d'être réparée.

Chacune de ces maisons convient à une petite famille. Elles ont cave, waterworks et gaz.

S'adresser rue de l'Esplanade, No 94, ou au bureau de l'Abeille. — 25fév—... PP

La barque italienne AMALIA GARGIULA capt. Gaccarino, venant de Gênes, commencera son déchargement, MERCREDI, 27 courant, au poteau No 16, deuxième district.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises, sur la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite au consulat sur la Levée.

U. MARINONI,
69 Vieille Levée.

Ni le capitaine, ni le consignataire de la barque italienne AMALIA GARGIULA, venant de Gênes, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.

26fév—3t — U. MARINONI, 69 Vieille Levée.

Propositions Cachetées.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 21 février 1878.

IL sera reçu jusqu'à vendredi, 1er mars à midi des propositions cachetées pour construire le pavage d'école McDonough No. 2, dans l'îlet No. 1184, Troisième District, borné par les rues Cougars, D'Abadie, Tonti et Rocheblave, conformément aux plans et devis déposés au bureau du Maire.

Les commissaires se réservent le droit de rejeter les propositions en tout ou en partie.

EDWARD PILSBURY, Maire,
J. C. DENIS, Administrateur des Finances.
J. G. BROWN, Administrateur des Comptes,
Commissaires du Fonds de l'école McDonough.

21fév—6t

CHEMISES! CHEMISES!!

RÉOUVERTURE de la GRANDE

Fabrique : Chemises

DU BAZAR PARISIEN.

CHEMISES! — CHEMISES!

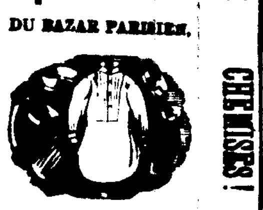

VICTOR NIPPERT,

131 .... rue du Canal 131

A l'honneur d'informer ses clients et le public qu'il vient de réorganiser ses ateliers de chemiserie, sous la direction de la compagnie la plus expérimentée de la Nouvelle-Orléans; et qu'il est à même de remplir, dès maintenant, toutes les commandes aux prix les plus modérés.

Coupes Françaises, Charvet et Américaines.

Toujours en magasin un assortiment complet de

Bonneterie Française,
Gilets de Peau, Caleçons,
Chaussettes Françaises,
Gants, Bretelles,
Cravates, &c., &c.

—AUSSI—

Chemises Françaises importées.

Invitation cordiale aux messieurs de venir examiner nos marchandises et de se convaincre de la supériorité de nos produits, ainsi bien que de la modicité de nos prix.

BAZAR PARISIEN.

131 .... rue du Canal 131

17 fév—1m DMJ

CHARLES

TROUILLY,

57 Rue de Chartres 57
COIN BIENVILLE.

VIENT de recevoir par les derniers steamers d'Europe, un large envoi d'articles de fantaisie tels que

boîtes à bijoux, gants et mouchoirs, éventails à toutes descriptions, cristaux de Baccarat, bronzes et articles de Paris, gants Jouvin, cachets parfumés. Bons choix de parures et boucles d'oreilles fantaisie et de jais, mantilles espagnoles, cravates, foulards, barbe de dentelle, couronnes et voiles de mariées, fleurs. Aussi, un large assortiment d'autres marchandises trop longues à énumérer, mais ne pouvant être surpassées en fraîcheur et en élégance, joint à la modicité des prix.

Trois salons spécialement pour la coiffure des dames nouvellement remis à neuf.

Manufacture de perruques, travaux et réparations en cheveux. Attention spéciale et promptitude pour tous les ordres confiés à la maison.

Succursale—35 rue St Charles—Gent's furnishing Goods—Hair dressing saloon with machinery.

2déc 3m—D Ma J

A. BONNET.	WM. FRANTZ.	E. OPITZ

A. BONNET & CIE.,

65 .... Rue Royale 65

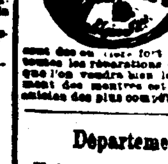

INFORMENT leurs clients qu'ils ont en magasin un des plus vastes et des plus riches assortiments de bijouterie de cette ville, et qu'ils viennent de recevoir des pendules de toutes sortes qu'ils vendront à des prix d'une modicité extrême. MM Frantz et Opitz, les deux nouveaux associés de la maison qui sont des ouvriers fort habiles, s'occuperont de toutes les réparations et commandes de bijoux que l'on voudra bien leur confier. Le département des montres est sous le contrôle d'un des ouvriers des plus compétents. 1er sept 1an—DMJ

Département des gages.

Metropolitan Loan and Savings Bank,
au No 3 de la rue de Chartres.

Nlle-Orléans, 1 février 1878.

AVIS—Avis est donné aux personnes qui n'ont point payé l'intérêt des sommes pour lesquelles cette institution a des gages de venir payer le dit intérêt d'ici au lundi, 11 Mars, afin d'éviter que les objets soient mis à la vente.

16fév—an 11mars

AVIS.

UNE dame pouvant offrir de bonnes recommandations désirerait trouver à se placer dans une famille honorable pour s'occuper du ménage, des enfants, de la couture, des malades, etc. Elle confectionne très bien les vêtements d'hommes et de femmes. On la trouvera extrêmement utile. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

22 fév—1m

Bon consolidé perdu.

$100 .... de récompense $100

LA récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui rapportera aux noms ... un nouveau bon consolidé de la Louisiane, No 1790, pour $1000, perdu près de l'angle des rues Conti et Royale, dans l'après-midi de lundi, 18 février. Le public est en même temps prévenu de ne pas acheter le dit bon.

BONIS & LAMORE,
No 1 Ge ... Cours.

21 fév—1m

AIMÉE!!

... celle qui saura montrer à son époux un pied mignon.

L'ETOILE ROUGE

est le seul endroit où une dame devra se chausser pour arriver à cette perfection. — 16fév—1m

Manufacture de Saucisses.

Usine à vapeur du Sud.

76 .... CHARTRES 76

SAUCISSES de la Louisiane de première qualité préparées tous les jours et parfaitement fraîches. Aussi, saucisses importées de toutes les qualités jusqu'aux plus fines. Toutes les commandes seront remplies avec la plus grande exactitude. S'adresser à

18fév—1m — WM. TAMME, Agent.

MOULINS A FARINE

de la Nouvelle-Orléans.

Webster & Dillingham

Aux Nos 82 et 84 de la rue Peters,

22 et 24 de la rue du Commerce.

Fabricants des premières qualités de FARINE par le nouveau procédé, spécialement pour le Commerce de la Ville et l'Exportation.

On trouvera chez eux, constamment, la FARINE GRAHAM, qui s'y fait tous les jours.

Du son frais, des shorts frais, des céréales pour navires; et les offre aux plus bas prix du marché. Ils livrent la farine dans toutes les parties de la ville. — 26 déc—1m

A. DELPIT & Co.

MANUFACTURE DE TABAC

Etablie en 1848.

13 et 15 RUE ST-LOUIS.

TABAC A FUMER, A PRISER ET A CHIQUER.

VIENNENT de recevoir de Paris par le steamer BRAUNSCHWEIG un magnifique assortiment de pipes françaises Ecume de Mer et Racine de Bruyère solides et unies des modèles les plus nouveaux.

Une grande variété de Tabatières unies et en bois.

Articles pour fumeurs, &c., &c.

En vente à des prix modérés en gros et en détail. — 13fév—1m

BUREAU DE PRETS.

OTTO

SCHWANER

17 .... RUE BARONNE 17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

Au Prix Coûtant.

Seulement pendant les jours de fêtes.

LES ARTICLES PLAQUÉS,
PORCELAINE A DÉCORS,
SERVICES A DINER,
SERVICES A THÉ.

Vases,

TASSES ET SOUCOUPES DE FANTAISIE.

E. VAUGHN,
327 Canal, près Rampart.

4 fév—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 Fév.—CLASSE NO 48.

Tirage de 4 heures P. M.

39	58	63	51	11	60	55	66	26	45	38	1	69	31

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature ce 27 Fév. 1878. Heures P. M.
ADAM GIFFEN,
LOUIS H. FILIE,
Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

CHAS. E. KELLS

—ET—

M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

Dr. B. DE VILLENEUVE,

HOMŒOPATHE,

Membre correspondant de la Société Médicale Homœopathique de France.
Médecin de l'Union Française.

Résidence: 215 RUE BOURGOGNE, Près Esplanade.

CONSULTATIONS: de 3 à 4 heures.
Cabinet de Consultations: 122 rue du Canal près Carondelet.
Consultations de Midi à 1 heure.
Attention particulière donnée au traitement des maladies des dames.

CHEMISERIE PARISIENNE

—DE—

F. GUEBLÉ-NIPPERT

20 Rue St-Charles.

(Manufacture: 78 rue St-Louis.)

L'incontestable supériorité de nos CHEMISES est reconnue, par nos nombreux clients, comme FAÇON, COUPE (employant celle de Charvet, de Paris) GENRES ET MATÉRIAUX sur tout ce qui se fait et se vend ici en fait de CHEMISERIE tant américaine que française (cette dernière dite EXPORTATION, qui signifie INFÉRIEURE.)

Le SUCCÈS obtenu jusqu'à ce jour encourage cette INDUSTRIE LOCALE à se recommander au public, garantissant de satisfaire les plus difficiles.

Le STOCK en magasin est toujours au plus grand complet.

Spécialité: CHEMISES ET LINGE DE DESSOUS SUR MESURE.

1fév—1m DMJ

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE DEPART.

Mr. RIVERA,

BIJOUTIER.

ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE

OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que:

MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillon.
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES à verres pour portrait.
BROCHES EN OR, différents modèles.
Un lot de PARRURES en or.
Un lot de BRACELETS en or.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
DÉS en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES en tout genre.

Le tout sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.

Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.

Le magasin sera à louer à partir du 1er de Mai 1878. — 7déc—3m DMJ

INSTITUTION D'AQUIN.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle E. FITZGERALD, et composée de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent acquérir, une éducation complète, à toutes les branches d'une instruction sérieuse, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Dessin sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions s'adresser à l'Institution, ... rue Royale, près Claiborne. KINDERGARTEN pour petites filles et petits garçons.

22 fév—1m

Dépôt central de Vaccin Animal.

VACCINATION directement du pis de la vache, tous les jours, au Bureau de Santé, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

15 fév—1m — DR J DE ZAVAS

B. W. HEBRARD,

MARCHAND DE CHARBON

No 1, rue CARONDELET.

(Près Canal.)

CHARBON PITTSBURG, CANNEL et ANTHRACITE, livré aux habitants, familles et manufactures aux prix les plus réduits du marché.

6 fév—1m—Mar J D

PEOPLE'S LOAN OFFICE,

(Bureau de Prêts sur gages)

Coin des rues Royale et Conti.

ARGENT A PRÊTER

SUR DES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.

Aux taux les plus réduits en ville.

Aussi, ... articles non-rachetés à vendre

A TRÈS BAS PRIX.

17janv—6m

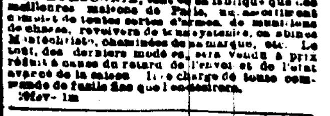

JULIEN SAGET,

Armurier, No 198 rue de Chartres,

A l'honneur de prévenir ses clients et les amateurs en général, qu'il vient de recevoir par le navire LACONIA, tant de sa fabrique que des meilleures maisons de Paris, un assortiment complet de toutes sortes d'armes, de munitions de chasse, revolvers de toutes espèces, carabines Martini-Henri, cheminées de sa marque, etc. Le tout, des derniers modèles, sera vendu à prix réduits à cause du retard de l'arrivée et de l'état avancé de la saison. Il se charge de toutes commandes de fusils que l'on confiera.

20fév—1m

Formation de Société.

Nouvelle Orléans, 1er Février 1877.

JE me suis aujourd'hui associé à la maison JOS. WALTON & CIE, de Pittsburgh. Par la raison sociale de A. LAMBERT & CIE, dans le but de faire le commerce de charbon en gros et en détail, au No 1 de la rue Carondelet.

Nous sommes prêts à livrer du charbon aux planteurs, par bateaux, barges, ou partie de barges, et à fournir aux steamers, bateaux, manufactures, et aux ... familles, les meilleures qualités de charbon Pittsburg, Cannel et Anthracite aux plus bas prix du marché.

H. S. M. BOYD est attaché à la nouvelle maison, et sera prêt comme toujours à servir ses amis et ses clients.

A. LAMBERT,
JOS. WALTON & CIE.

20 fév—1m

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles, en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART,
Au No 48 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
Directeur.

10 jan—1an

Excellente occasion.

A louer ou à vendre de préférence, pour cause de départ du propriétaire, la magnifique forge, ayant une bonne clientèle, située rue des Remparts No 168, entre St. Pierre et Toulouse. Le local est vaste et peut contenir une écurie, forge et hôpital pour chevaux. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux. — 17fév—1m

Mme BONOMO,

ACCOUCHEUSE,

No 169 rue St-Louis et No 168 rue Bourgogne (coin St-Louis et Bourgogne), Nlle-Orléans.

Traite toutes les maladies de femmes, et notamment les ... de la matrice. Reçoit des dames à toute heure du jour et de la nuit.

BONNE OCCASION.

A vendre.

UNE maison en briques, à trois étages ... ouverte en ordre, qui vient d'être ... neuf, ... près du Marché Français, No ... Vieille Levée, ... en bon quartier ... grand magasin ... étages ... S'adresser aux Nos 3 ... St Louis.

5 janv—1m